

Mouvement des « gilets jaunes » : comment demander un délai de paiement ?

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 07/03/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 07/03/2019

Sources :

- www.impots.gouv.fr, actualité du 1er mars 2019

Mi-février 2019, le Gouvernement rappelait aux artisans et aux commerçants que, pour faire face aux difficultés rencontrées du fait des mouvements sociaux (des « gilets jaunes »), ils pouvaient notamment se rapprocher de l'administration fiscale pour demander des délais de paiement ou une remise d'impôt. Depuis le 1er mars 2019, un formulaire de demande est disponible...

Mouvement des « gilets jaunes » et délai de paiement : utilisez le formulaire !

Suite aux différents mouvements sociaux (des « gilets jaunes »), les entreprises qui rencontrent des difficultés de paiement de leurs différentes impositions peuvent demander à bénéficier soit d'un délai de paiement, soit d'une remise d'impôt.

Cette demande, qui doit être adressée au service des impôts des entreprises compétent, peut être formulée sur papier libre, et depuis le 1er mars 2019, sur un formulaire dédié (reproduit plus bas) disponible à l'adresse suivante :

https://www.impots.gouv.fr/portail/files/media/1_metier/2_professionnel/EV/4_difficultes/440_situation_difficile/modele_demande_delai_paiement_ou_remise_impots.pdf



Demande de délai de paiement ou de remise d'impôt suite au mouvement des « gilets jaunes »

(à adresser au service des impôts des entreprises dont vous relevez)

Désignation de l'entreprise :	
Numéro SIRET :	

Nature de la demande (cocher la case) :

Demande de délai de paiement	<input type="checkbox"/>
Demande de remise	<input type="checkbox"/>

Objet de la demande :

Impôt sur lequel porte la demande	Date de l'échéance	Montant restant dû

Si demande de délai de paiement, préciser la durée de l'étalement souhaité (nombre de mensualités) :

Si demande de remise, préciser le montant de la remise demandé :

***NB :** En application de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, la remise doit être motivée par une situation de gêne ou d'indigence plaçant l'entreprise dans une impossibilité de payer.*

Éléments justifiant la demande (rubriques indicatives à adapter en fonction de la situation de l'entreprise) :

- Baisse du chiffre d'affaires :

Chiffre d'affaires mensuel	Novembre	Décembre	Janvier
2017			
2018			
2019			
Évolution N/N-1 en %			

- Autres dettes à honorer (nature, montant, échéance) :

- Situation de la trésorerie :

- Autres éléments de nature à justifier un délai de paiement ou une remise :

Date :	
Nom et prénom :	
Signature :	



Si votre entreprise rencontre des difficultés pour payer ses échéances fiscales du fait des mouvements sociaux « gilets jaunes », vous pouvez demander un délai de paiement ou une remise d'impôt par l'intermédiaire d'un formulaire dédié, accessible gratuitement sur le site des impôts.